



## ABC arbitrage Solde de dividende 2020

Le groupe ABC arbitrage procède à la distribution du solde sur dividende 2020 d'un montant de 0,18 euro par action ordinaire.

Le détachement s'est opéré le 13 juillet 2021 pour une mise en paiement le 3 août 2021.

Cette opération a le caractère d'une distribution pour 0,16786 euro (prélevé sur le bénéfice distribuable) et le caractère d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts pour 0,01214 euro. Le montant ayant le caractère de remboursement d'apports ne sera pas soumis à l'impôt sur les revenus de l'année 2021 mais viendra minorer le prix de revient d'acquisition des actions concernées. Ces informations sont fournies à titre indicatif, les actionnaires sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel en vue de déterminer le régime d'imposition qui leur est applicable.

Pour rappel, pour 0,08 euro par action de ce solde de dividende, les actionnaires peuvent choisir - à compter d'aujourd'hui et jusqu'au mercredi 28 juillet 2021 - de recevoir tout ou partie en actions ABC arbitrage. Le prix de réinvestissement a été fixé à 6,35 euros par action. L'autre partie du solde du dividende, soit 0,10 euro par action, se fera obligatoirement en numéraire.

Pour mémoire, 3 acomptes d'un total de 0,30 euro par action ont eu lieu au mois d'octobre et décembre 2020 ainsi qu'avril 2021, les distributions afférentes à l'exercice 2020 se sont donc élevées à 0,48 euro par action.

La publication des résultats semestriels du groupe ABC arbitrage aura lieu le 21 septembre 2021.